

Industrie automobile: règlement 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies CEE/NU sur l'approbation des véhicules de catégorie M2 ou M3 eu égard à leur construction générale

2005/0250(AVC) - 11/09/2006

La commission a adopté le rapport de son président, Enrique BARÓN CRESPO (PSE, ES), qui recommande que le Parlement donne son avis conforme sur le projet de décision du Conseil en vue de l'adhésion de la Communauté européenne au règlement n° 107 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'approbation des véhicules de catégorie M₂ ou M₃ eu égard à leur construction générale.